



Proprietaire habitant facturé de gestion locative

Par tijams

Bonjour,

par cette presente je me permet de solliciter quelqu de coeur (je ne plaide pas la pitié mais simplement un peu d'aide) pour nous soutenir. Nous sommes un jeune couple avec 1 enfant en bas age. Nous avons achete un appartement il y a 2 an et a ce jour nous payons a notre syndic benevole des charges mensuels qui s'elevent entre 500 ET 800E SOIT quasi 7500 DE CHARGES A L'ANNEE; Nou sommes ruinés du fait que nos charges et notre credit nous mangent une paye. Reste un smic pour 3; sans aide bien entendu. Ces charges proviennent essentiellement de la gestion locative que fait le syndic BENEVOLE. Nous sommes les seuls propriétaires habitant et primo ascedant. Le reste des habitants de l'immeuble sont des locataires. Bien sur les autres propriétaires jouissent de ce fait car il joue avec la loi robien et leur appartement sont remis en location par une concierge qui joue le role d'agence (elle s'occupe toute la journee de trouver des locataires et de faire des visites) : nous qui sommes habitant nous devons la remunerer au tentieme soit 200E ENV DE NOTRE POCHE alors qu'elle nous apporte rien car pas de nettoyage. Notre appartement est au rez de chausse avec aucun acces commun (ah si uniquement notre boite au lettre commune). l'accès a notre appartement se fait par une veranda.

existe t il une jurisprudence ou un texte de loi ou autre info qui pourrait nous aider?

SVP aidez nous

merci d'avance